

THIS DE LABORATORY
Journal Quotidien
POUR LES ETATS-UNIS... \$1.00 \$1.50 \$2.00 \$2.50
POUR L'ETRANGER... \$1.50 \$2.00 \$2.50 \$3.00
Les abonnements sont payables d'avance.

Le Numéro



Cinq sous

PREIS DE L'ABONNEMENT
Edition Hebdomadaire
POUR LES ETATS-UNIS... \$1.00 \$1.50 \$2.00 \$2.50
POUR L'ETRANGER... \$1.50 \$2.00 \$2.50 \$3.00
Les abonnements sont payables d'avance.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1877

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 AOUT 1911

84ème Année

DOUBLE EXECUTION MILITAIRE.

Matelots assassins passés par les armes.

AU POLYGONE DU MOURILLON.

Spectacle tragique et grandiose.

machonnant les mêmes mots...
—Quel système ça va-t-il être? Pourvu que ce ne soit pas Deibel? questionna-t-il pourtant au milieu de ses plaintes inquiètes.
Il ne retrouve un peu de sérénité et de maîtrise de soi-même que lorsqu'on lui demande s'il veut un prêtre, et qu'on le laisse avec l'abbé Courbon qui, comme l'abbé Brunot, appartient à la paroisse Saint-Louis de Toulon.
Les deux condamnés sont conduits à la chapelle. Entre les gardiens, ils écoutent à genoux une messe basse, et communient avec beaucoup de piété.
On est, paraît-il, en avance. La sentence doit être exécutée au lever du soleil; or il se lève à 4 h. 45. Les condamnés subissent donc une première attente—et c'est bien lentement que semblent s'écouler les minutes.
On offre du pain et du vin à Le Maréchal et à Gueguen. Le premier mange d'assez bon appétit, et a une grande rasade, d'un trait. Le second ne prend que du vin, sans hâte. Le premier demeure silencieux; le second parle de sa mère à son confesseur; l'un et l'autre ont recommandé aux prêtres d'envoyer leurs adieux à leurs parents. Le Maréchal a écrit une lettre à son frère. L'abbé Brunot et l'abbé Courbon, et un avocat, Me Tracy, offrent aux deux matelots des cigarettes acceptées avec empressement.
Gueguen allume l'une d'elles et place l'autre sur son oreille droite. Maréchal fume avec une évidente satisfaction. Une affreuse pâleur a envahi la face de Gueguen; mais il est très maître de lui, et vraiment courageux; il parle maintenant avec calme, content à l'abbé Brunot son enfance et sa jeunesse. Il s'approche de Le Maréchal et fait allusion à la nuit d'Ajaccio.
—Quel malheur que ce soir-là nous n'ayions pas été accompagnés par un de nos amis ordinaires, quelque ami de Carrel, qui nous aurait empêchés d'accomplir l'assassinat. Ah! autrefois, j'étais un bon marin, lorsque je n'avais pas encore contracté la funeste habitude de boire.
—Tu te rappelles? répond Le Maréchal, on faisait la noce, on ne se souvenait plus de rien, on jurait de ne plus recommencer. Le lendemain, c'était la même chose.
Quatre heures et demie! Les gendarmes mettent les menottes aux condamnés qui sortent de la chapelle et le cortège s'achemine vers le quai du Puy de Lôme. L'abbé Brunot et Le Maréchal, toujours soutenus par leurs confesseurs, embarquent sur deux chaloupes: l'unement, elles appareillent pour la plage du Polygone—plus terribles que si le Commandeur de la légende espagnole tenait leur barre....

Toulon, 9 août.
La double exécution militaire dont, ce matin, le polygone du Mourillon, à Toulon, a été le théâtre, marquera dans nos annales judiciaires. Tout a contribué à lui donner le caractère du plus impressionnant des spectacles. Un cérémonial à la tragique étiquette, observé respectueusement; un cadre majestueux et grandiose: la mer, le soleil levant, un vaste appareil naval; des troupes d'armes diverses, devant lesquelles passeront les deux condamnés et qui, ensuite, défilent devant les cadavres des suppliciés, musique en tête; tant de circonstances accrurent encore l'émotion que ne pouvait manquer de produire l'application de la loi martiale.
Malgré l'abus que le pouvoir exécutif, depuis quelques années, a fait de son droit de grâce, les exécutions capitales par la guillotine ont encore assez nombreuses; elles suggèrent à l'apathie et à l'apprenti du crime de salubres réflexions; mais elles ne frappent que médiocrement l'imagination de la plus grande partie de la foule, d'autant qu'elle n'ont qu'un nombre restreint de spectateurs et qu'elles ont lieu presque clandestinement. Une fusillade est un supplice qui ne peut laisser insensible personne et qui émeut l'homme le plus froid et le plus maître de ses nerfs. Il semblait presque sorti de nos mœurs depuis tant d'années qu'il n'avait plus été appliqué; je crois bien, en effet, qu'en France, de 1871 à nos jours, on n'avait pas fusillé un homme. Ce n'est pas seulement cette déshérence qui rend pour nous si saisissant ce mode d'exécution; il est confié, non pas à un bourreau professionnel et paté, mais à de jeunes hommes qui sont des soldats ou des marins, et qui ont été les camarades de l'individu qu'ils mettent à mort: voilà ce qui donne à ce châtiement toute sa force et aussi toute son éloquente terreur.

resseux, buveurs et insolents avec leurs chefs.—Gueguen, né dans le Finistère, à Lambézellec, a 20 ans.—Le Maréchal, qui est d'un burg de la Haute Vienne, Couverac, a 21 ans.... Le premier conseil de guerre maritime les condamne le 14 mars, à la peine de mort. Le 13 avril, le jugement est cassé. Mais le 12 mai, la double condamnation est confirmée par un deuxième conseil de guerre présidé par le capitaine de vaisseau Rageot de La Touche. Après un pourvoi rejeté, les défenseurs des assassins présentent un recours en grâce à M. Fallières. Pendant ce temps, l'attitude des deux matelots est fort différente. Le Maréchal, enfant naturel qui n'a pas d'être à chérir, et qui, garçon boucher, a gardé les rudes façons de son métier, n'exprime que de vagues et rares regrets, mais déclare sans ambages qu'il est prêt à expier son crime. Gueguen, lui, se désolait, songe à ses parents, à de braves serviteurs de la marine, à des remords, cherche à échapper au châtiement suprême par deux tentatives de suicide: une première fois, il tente de se briser le front contre les murs de sa prison; un autre jour, il essaye de se pendre avec sa cravate.
On avait le reste: M. Fallières rejetant le recours en grâce des deux matelots; les instructions relatives à l'exécution transmises dans la nuit d'hier aux services de la justice maritime.

Les préparatifs.—Le réveil.
Le Maréchal dort dans un hamac quand, à trois heures du matin, le commandant de Closmadeu pénètre dans sa cellule. Le rapporteur du deuxième conseil de guerre maritime réveille le condamné. Il lui annonce que son recours en grâce est rejeté.
Le Maréchal ne se trouble pas. Sa figure blonde, aux traits vifs, conserve son expression impassible et brutale.
—Merci, je m'attendais à ça, répond-il simplement au commandant.
Et sans ajouter un mot, de grand sang-froid, il revêt son costume de prisonnier, une vareuse et un pantalon sans boutons ni lisière; il y a cinq jours, son camarade et lui ont été dégradés.
On lui demande s'il veut recevoir les secours de la religion. Il répond affirmativement. L'abbé Brunot vient à ors le confesser.
Pendant ce temps, le commandant, les officiers et les magistrats qui l'accompagnent vont réveiller Gueguen dont deux autres prisonniers, depuis sa tentative de suicide, partagent la cellule. Ses compagnons comprennent aussitôt la signification de cette visite solennelle et se précipitent hors de la cellule, ils s'acquiescent vers le dortoir avant qu'on les en ait priés.
Tout d'abord, après avoir écouté le commandant, Gueguen demeure un instant presque hébété, puis les larmes montent à ses yeux, il répète "Mon Dieu!" par trois fois, se lève et, tout affolé, dans un mouvement de révolte, il jette son baret à terre....
—Ma mère qui est malade, que va-t-il en résulter pour elle? reprend-il avec une certaine douceur. Mon Dieu! Mon Dieu! il va falloir y passer dans une demi-heure! C'est terrible! Ma pauvre mère! Elle est en Bretagne... au pays de Carrel, notre victime!
Ce monologue lamentable, pendant un long moment, Gueguen, défaillant presque, le continue, redisant ce qu'il a déjà dit, piétinant à travers les mêmes idées,

Malgré l'abus que le pouvoir exécutif, depuis quelques années, a fait de son droit de grâce, les exécutions capitales par la guillotine ont encore assez nombreuses; elles suggèrent à l'apathie et à l'apprenti du crime de salubres réflexions; mais elles ne frappent que médiocrement l'imagination de la plus grande partie de la foule, d'autant qu'elle n'ont qu'un nombre restreint de spectateurs et qu'elles ont lieu presque clandestinement. Une fusillade est un supplice qui ne peut laisser insensible personne et qui émeut l'homme le plus froid et le plus maître de ses nerfs. Il semblait presque sorti de nos mœurs depuis tant d'années qu'il n'avait plus été appliqué; je crois bien, en effet, qu'en France, de 1871 à nos jours, on n'avait pas fusillé un homme. Ce n'est pas seulement cette déshérence qui rend pour nous si saisissant ce mode d'exécution; il est confié, non pas à un bourreau professionnel et paté, mais à de jeunes hommes qui sont des soldats ou des marins, et qui ont été les camarades de l'individu qu'ils mettent à mort: voilà ce qui donne à ce châtiement toute sa force et aussi toute son éloquente terreur.

Le crime d'Alain Gueguen et de Marcel Le Maréchal était de ceux qui n'ont pas d'excuses. En voici l'histoire brève et brutale. Gueguen et Le Maréchal, tous deux matelots, dans la nuit du 11 au 12 janvier dernier, à Ajaccio, tuent leur camarade Pierre-Marie Carrel, pour le voler. Ils s'acharnent sur cet infortuné, auquel ils donnent quarante-trois coups de couteau, et l'achèvent avec une cruesité de brutes. Cette infamie leur rapporte quinze centimes....
On les découvre vite. Fâcheux passé que le leur: ils ont eu à bord mauvaise conduite, sont pa-

Le crime d'Alain Gueguen et de Marcel Le Maréchal était de ceux qui n'ont pas d'excuses. En voici l'histoire brève et brutale. Gueguen et Le Maréchal, tous deux matelots, dans la nuit du 11 au 12 janvier dernier, à Ajaccio, tuent leur camarade Pierre-Marie Carrel, pour le voler. Ils s'acharnent sur cet infortuné, auquel ils donnent quarante-trois coups de couteau, et l'achèvent avec une cruesité de brutes. Cette infamie leur rapporte quinze centimes....
On les découvre vite. Fâcheux passé que le leur: ils ont eu à bord mauvaise conduite, sont pa-

—Le soleil dore les flancs jaunes de la butte, et dans l'aurore qu'il embrase doucement peu à peu se détache la silhouette des grands bâtiments de guerre....

Le Maréchal et Gueguen. Le premier mange d'assez bon appétit, et a une grande rasade, d'un trait. Le second ne prend que du vin, sans hâte. Le premier demeure silencieux; le second parle de sa mère à son confesseur; l'un et l'autre ont recommandé aux prêtres d'envoyer leurs adieux à leurs parents. Le Maréchal a écrit une lettre à son frère. L'abbé Brunot et l'abbé Courbon, et un avocat, Me Tracy, offrent aux deux matelots des cigarettes acceptées avec empressement.
Gueguen allume l'une d'elles et place l'autre sur son oreille droite. Maréchal fume avec une évidente satisfaction. Une affreuse pâleur a envahi la face de Gueguen; mais il est très maître de lui, et vraiment courageux; il parle maintenant avec calme, content à l'abbé Brunot son enfance et sa jeunesse. Il s'approche de Le Maréchal et fait allusion à la nuit d'Ajaccio.
—Quel malheur que ce soir-là nous n'ayions pas été accompagnés par un de nos amis ordinaires, quelque ami de Carrel, qui nous aurait empêchés d'accomplir l'assassinat. Ah! autrefois, j'étais un bon marin, lorsque je n'avais pas encore contracté la funeste habitude de boire.
—Tu te rappelles? répond Le Maréchal, on faisait la noce, on ne se souvenait plus de rien, on jurait de ne plus recommencer. Le lendemain, c'était la même chose.
Quatre heures et demie! Les gendarmes mettent les menottes aux condamnés qui sortent de la chapelle et le cortège s'achemine vers le quai du Puy de Lôme. L'abbé Brunot et Le Maréchal, toujours soutenus par leurs confesseurs, embarquent sur deux chaloupes: l'unement, elles appareillent pour la plage du Polygone—plus terribles que si le Commandeur de la légende espagnole tenait leur barre....

Le Maréchal et Gueguen. Le premier mange d'assez bon appétit, et a une grande rasade, d'un trait. Le second ne prend que du vin, sans hâte. Le premier demeure silencieux; le second parle de sa mère à son confesseur; l'un et l'autre ont recommandé aux prêtres d'envoyer leurs adieux à leurs parents. Le Maréchal a écrit une lettre à son frère. L'abbé Brunot et l'abbé Courbon, et un avocat, Me Tracy, offrent aux deux matelots des cigarettes acceptées avec empressement.
Gueguen allume l'une d'elles et place l'autre sur son oreille droite. Maréchal fume avec une évidente satisfaction. Une affreuse pâleur a envahi la face de Gueguen; mais il est très maître de lui, et vraiment courageux; il parle maintenant avec calme, content à l'abbé Brunot son enfance et sa jeunesse. Il s'approche de Le Maréchal et fait allusion à la nuit d'Ajaccio.
—Quel malheur que ce soir-là nous n'ayions pas été accompagnés par un de nos amis ordinaires, quelque ami de Carrel, qui nous aurait empêchés d'accomplir l'assassinat. Ah! autrefois, j'étais un bon marin, lorsque je n'avais pas encore contracté la funeste habitude de boire.
—Tu te rappelles? répond Le Maréchal, on faisait la noce, on ne se souvenait plus de rien, on jurait de ne plus recommencer. Le lendemain, c'était la même chose.
Quatre heures et demie! Les gendarmes mettent les menottes aux condamnés qui sortent de la chapelle et le cortège s'achemine vers le quai du Puy de Lôme. L'abbé Brunot et Le Maréchal, toujours soutenus par leurs confesseurs, embarquent sur deux chaloupes: l'unement, elles appareillent pour la plage du Polygone—plus terribles que si le Commandeur de la légende espagnole tenait leur barre....

Le Maréchal et Gueguen. Le premier mange d'assez bon appétit, et a une grande rasade, d'un trait. Le second ne prend que du vin, sans hâte. Le premier demeure silencieux; le second parle de sa mère à son confesseur; l'un et l'autre ont recommandé aux prêtres d'envoyer leurs adieux à leurs parents. Le Maréchal a écrit une lettre à son frère. L'abbé Brunot et l'abbé Courbon, et un avocat, Me Tracy, offrent aux deux matelots des cigarettes acceptées avec empressement.
Gueguen allume l'une d'elles et place l'autre sur son oreille droite. Maréchal fume avec une évidente satisfaction. Une affreuse pâleur a envahi la face de Gueguen; mais il est très maître de lui, et vraiment courageux; il parle maintenant avec calme, content à l'abbé Brunot son enfance et sa jeunesse. Il s'approche de Le Maréchal et fait allusion à la nuit d'Ajaccio.
—Quel malheur que ce soir-là nous n'ayions pas été accompagnés par un de nos amis ordinaires, quelque ami de Carrel, qui nous aurait empêchés d'accomplir l'assassinat. Ah! autrefois, j'étais un bon marin, lorsque je n'avais pas encore contracté la funeste habitude de boire.
—Tu te rappelles? répond Le Maréchal, on faisait la noce, on ne se souvenait plus de rien, on jurait de ne plus recommencer. Le lendemain, c'était la même chose.
Quatre heures et demie! Les gendarmes mettent les menottes aux condamnés qui sortent de la chapelle et le cortège s'achemine vers le quai du Puy de Lôme. L'abbé Brunot et Le Maréchal, toujours soutenus par leurs confesseurs, embarquent sur deux chaloupes: l'unement, elles appareillent pour la plage du Polygone—plus terribles que si le Commandeur de la légende espagnole tenait leur barre....

Le Maréchal et Gueguen. Le premier mange d'assez bon appétit, et a une grande rasade, d'un trait. Le second ne prend que du vin, sans hâte. Le premier demeure silencieux; le second parle de sa mère à son confesseur; l'un et l'autre ont recommandé aux prêtres d'envoyer leurs adieux à leurs parents. Le Maréchal a écrit une lettre à son frère. L'abbé Brunot et l'abbé Courbon, et un avocat, Me Tracy, offrent aux deux matelots des cigarettes acceptées avec empressement.
Gueguen allume l'une d'elles et place l'autre sur son oreille droite. Maréchal fume avec une évidente satisfaction. Une affreuse pâleur a envahi la face de Gueguen; mais il est très maître de lui, et vraiment courageux; il parle maintenant avec calme, content à l'abbé Brunot son enfance et sa jeunesse. Il s'approche de Le Maréchal et fait allusion à la nuit d'Ajaccio.
—Quel malheur que ce soir-là nous n'ayions pas été accompagnés par un de nos amis ordinaires, quelque ami de Carrel, qui nous aurait empêchés d'accomplir l'assassinat. Ah! autrefois, j'étais un bon marin, lorsque je n'avais pas encore contracté la funeste habitude de boire.
—Tu te rappelles? répond Le Maréchal, on faisait la noce, on ne se souvenait plus de rien, on jurait de ne plus recommencer. Le lendemain, c'était la même chose.
Quatre heures et demie! Les gendarmes mettent les menottes aux condamnés qui sortent de la chapelle et le cortège s'achemine vers le quai du Puy de Lôme. L'abbé Brunot et Le Maréchal, toujours soutenus par leurs confesseurs, embarquent sur deux chaloupes: l'unement, elles appareillent pour la plage du Polygone—plus terribles que si le Commandeur de la légende espagnole tenait leur barre....

seillaise", que joue la musique des équipages de la Flotte. Le capitaine de vaisseau Berthaud donne un ordre: les troupes, en colonnes, s'ébranlent: elles vont défilé devant les deux cadavres.
C'est le trio qui ouvre la marche, musique en tête, aux accents du "Chant du Départ"; puis passent des artilleurs, dont les trompettes font monter dans l'air du matin des sons plus clairs et plus légers; puis des colporteurs, puis des marins. Et tous les hommes de tous ces régiments font le même geste, tournent la tête vers les poteaux du supplice, les yeux vers ce qui fut Gueguen et ce qui fut Le Maréchal, vers ce qui était, il y a quelques instants à peine, deux vivants.
Spectacle à peine tragique et grandiose! Un soleil comme il n'en devrait luire que dans les jours de fêtes répand sa lumière vibrante sur le champ du polygone, et ses rayons, en frappant les formidables bâtiments de guerre mouillés dans la rade, font superbement étinceler les aciers et les cuivres.
Lorsque le défilé prend fin, je tire ma montre; elle marque 5 heures 15. Toujours dans un ordre impeccable, les troupes regagnent leurs casernes respectives.
Alors, des brancardiers s'approchent des poteaux; ils délient l'un après l'autre les cadavres troués par les balles et d'où e sang abondamment ruisselle. Le docteur Caussin, médecin de la prison, se penche vers les suppliciés; il constate que chacun d'eux a reçu à la tête et à la poitrine douze blessures, douze terribles blessures. Les corps sont placés sur des brancards; une toile grise les cache enfin à nos yeux....
Au loin, la foule, dont l'émotion a été profonde, se retire lamentement, presque avec recueillement, et l'on n'entend que le bruit assourdi de ses pas—pendant que vers l'hôpital de Saint-Mandrier se dirigent, sur la mer magnifique, ces mêmes chaloupes qui, tout à l'heure, amenaient vers le terrain d'exécution les deux condamnés et qui, maintenant emportent leurs cadavres lamentables....
LAURENT SAINT-RAYMOND.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la toile à pansement. Mais l'homme ne veut pas accepter ce bandeau, et refuse aussi de se mettre à genoux. L'abbé Brunot lui conseille de ne pas insister dans ses refus, lui prodigue les consolations, l'embrasse en le suppliant de ne plus penser qu'à la Providence. Le Maréchal se résigne; il se met à genoux; il se laisse bander les yeux; mais il ne lâche pas sa cigarette.
Gueguen est resté debout; le bandeau lui déplaît, et tout en fumant, il oppose une certaine résistance. Dans la direction des matelots, qui, à quinze mètres de lui, à gauche, se tiennent immobiles, il fait un geste de la main. A-t-il cru reconnaître un camarade, apercevoir un visage d'ancien ami?
Sur un signe du premier-maire Madi, les deux pelotons d'exécution prennent la position du garde à vous.
Alors Gueguen, d'un mouvement brusque, débarrasse son visage de la toile qu'on vient de nouer derrière sa tête, et le bandeau tombe sur ses épaules. On veut le lui remettre; il a un mouvement de révolte; on n'insiste pas. Il demeure les yeux ouverts; ses regards vont vers l'abbé Courbon qu'il a embrassé un instant auparavant et qui tient à la main un crucifix; ils se dirigent aussi vers le commandant Berthaud, car il croit sans doute que l'ordre de faire feu s'en sera donné par cet officier.
Ah! l'atroce minute, le silence affreux! Toutes les poitrines sont agoussées, et dans toutes les tempes le sang bat plus vite et plus fort....
Le premier-maire placé à droite, sabre au clair, lève son arme qu'on voit brusquement briller, et d'un geste brusque l'abaisse. Vingt-quatre coups de fusil crépitent et déchirent l'air. Les têtes des suppliciés s'inclinent, leurs corps s'affaissent. Aux volutes des fumées de la poudre, se mêle une pâle fumée expirante; elle monte de la cigarette qu'entre ses doigts tient encore Le Maréchal.
Justice est faite! Deux seconds-maitres s'avancent, revolver au poing, et, pour le coup de grâce, au surplus inutile, déchargent presque à bout portant leurs armes sur les deux cadavres.
Il est cinq heures.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la toile à pansement. Mais l'homme ne veut pas accepter ce bandeau, et refuse aussi de se mettre à genoux. L'abbé Brunot lui conseille de ne pas insister dans ses refus, lui prodigue les consolations, l'embrasse en le suppliant de ne plus penser qu'à la Providence. Le Maréchal se résigne; il se met à genoux; il se laisse bander les yeux; mais il ne lâche pas sa cigarette.
Gueguen est resté debout; le bandeau lui déplaît, et tout en fumant, il oppose une certaine résistance. Dans la direction des matelots, qui, à quinze mètres de lui, à gauche, se tiennent immobiles, il fait un geste de la main. A-t-il cru reconnaître un camarade, apercevoir un visage d'ancien ami?
Sur un signe du premier-maire Madi, les deux pelotons d'exécution prennent la position du garde à vous.
Alors Gueguen, d'un mouvement brusque, débarrasse son visage de la toile qu'on vient de nouer derrière sa tête, et le bandeau tombe sur ses épaules. On veut le lui remettre; il a un mouvement de révolte; on n'insiste pas. Il demeure les yeux ouverts; ses regards vont vers l'abbé Courbon qu'il a embrassé un instant auparavant et qui tient à la main un crucifix; ils se dirigent aussi vers le commandant Berthaud, car il croit sans doute que l'ordre de faire feu s'en sera donné par cet officier.
Ah! l'atroce minute, le silence affreux! Toutes les poitrines sont agoussées, et dans toutes les tempes le sang bat plus vite et plus fort....
Le premier-maire placé à droite, sabre au clair, lève son arme qu'on voit brusquement briller, et d'un geste brusque l'abaisse. Vingt-quatre coups de fusil crépitent et déchirent l'air. Les têtes des suppliciés s'inclinent, leurs corps s'affaissent. Aux volutes des fumées de la poudre, se mêle une pâle fumée expirante; elle monte de la cigarette qu'entre ses doigts tient encore Le Maréchal.
Justice est faite! Deux seconds-maitres s'avancent, revolver au poing, et, pour le coup de grâce, au surplus inutile, déchargent presque à bout portant leurs armes sur les deux cadavres.
Il est cinq heures.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la toile à pansement. Mais l'homme ne veut pas accepter ce bandeau, et refuse aussi de se mettre à genoux. L'abbé Brunot lui conseille de ne pas insister dans ses refus, lui prodigue les consolations, l'embrasse en le suppliant de ne plus penser qu'à la Providence. Le Maréchal se résigne; il se met à genoux; il se laisse bander les yeux; mais il ne lâche pas sa cigarette.
Gueguen est resté debout; le bandeau lui déplaît, et tout en fumant, il oppose une certaine résistance. Dans la direction des matelots, qui, à quinze mètres de lui, à gauche, se tiennent immobiles, il fait un geste de la main. A-t-il cru reconnaître un camarade, apercevoir un visage d'ancien ami?
Sur un signe du premier-maire Madi, les deux pelotons d'exécution prennent la position du garde à vous.
Alors Gueguen, d'un mouvement brusque, débarrasse son visage de la toile qu'on vient de nouer derrière sa tête, et le bandeau tombe sur ses épaules. On veut le lui remettre; il a un mouvement de révolte; on n'insiste pas. Il demeure les yeux ouverts; ses regards vont vers l'abbé Courbon qu'il a embrassé un instant auparavant et qui tient à la main un crucifix; ils se dirigent aussi vers le commandant Berthaud, car il croit sans doute que l'ordre de faire feu s'en sera donné par cet officier.
Ah! l'atroce minute, le silence affreux! Toutes les poitrines sont agoussées, et dans toutes les tempes le sang bat plus vite et plus fort....
Le premier-maire placé à droite, sabre au clair, lève son arme qu'on voit brusquement briller, et d'un geste brusque l'abaisse. Vingt-quatre coups de fusil crépitent et déchirent l'air. Les têtes des suppliciés s'inclinent, leurs corps s'affaissent. Aux volutes des fumées de la poudre, se mêle une pâle fumée expirante; elle monte de la cigarette qu'entre ses doigts tient encore Le Maréchal.
Justice est faite! Deux seconds-maitres s'avancent, revolver au poing, et, pour le coup de grâce, au surplus inutile, déchargent presque à bout portant leurs armes sur les deux cadavres.
Il est cinq heures.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la toile à pansement. Mais l'homme ne veut pas accepter ce bandeau, et refuse aussi de se mettre à genoux. L'abbé Brunot lui conseille de ne pas insister dans ses refus, lui prodigue les consolations, l'embrasse en le suppliant de ne plus penser qu'à la Providence. Le Maréchal se résigne; il se met à genoux; il se laisse bander les yeux; mais il ne lâche pas sa cigarette.
Gueguen est resté debout; le bandeau lui déplaît, et tout en fumant, il oppose une certaine résistance. Dans la direction des matelots, qui, à quinze mètres de lui, à gauche, se tiennent immobiles, il fait un geste de la main. A-t-il cru reconnaître un camarade, apercevoir un visage d'ancien ami?
Sur un signe du premier-maire Madi, les deux pelotons d'exécution prennent la position du garde à vous.
Alors Gueguen, d'un mouvement brusque, débarrasse son visage de la toile qu'on vient de nouer derrière sa tête, et le bandeau tombe sur ses épaules. On veut le lui remettre; il a un mouvement de révolte; on n'insiste pas. Il demeure les yeux ouverts; ses regards vont vers l'abbé Courbon qu'il a embrassé un instant auparavant et qui tient à la main un crucifix; ils se dirigent aussi vers le commandant Berthaud, car il croit sans doute que l'ordre de faire feu s'en sera donné par cet officier.
Ah! l'atroce minute, le silence affreux! Toutes les poitrines sont agoussées, et dans toutes les tempes le sang bat plus vite et plus fort....
Le premier-maire placé à droite, sabre au clair, lève son arme qu'on voit brusquement briller, et d'un geste brusque l'abaisse. Vingt-quatre coups de fusil crépitent et déchirent l'air. Les têtes des suppliciés s'inclinent, leurs corps s'affaissent. Aux volutes des fumées de la poudre, se mêle une pâle fumée expirante; elle monte de la cigarette qu'entre ses doigts tient encore Le Maréchal.
Justice est faite! Deux seconds-maitres s'avancent, revolver au poing, et, pour le coup de grâce, au surplus inutile, déchargent presque à bout portant leurs armes sur les deux cadavres.
Il est cinq heures.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la toile à pansement. Mais l'homme ne veut pas accepter ce bandeau, et refuse aussi de se mettre à genoux. L'abbé Brunot lui conseille de ne pas insister dans ses refus, lui prodigue les consolations, l'embrasse en le suppliant de ne plus penser qu'à la Providence. Le Maréchal se résigne; il se met à genoux; il se laisse bander les yeux; mais il ne lâche pas sa cigarette.
Gueguen est resté debout; le bandeau lui déplaît, et tout en fumant, il oppose une certaine résistance. Dans la direction des matelots, qui, à quinze mètres de lui, à gauche, se tiennent immobiles, il fait un geste de la main. A-t-il cru reconnaître un camarade, apercevoir un visage d'ancien ami?
Sur un signe du premier-maire Madi, les deux pelotons d'exécution prennent la position du garde à vous.
Alors Gueguen, d'un mouvement brusque, débarrasse son visage de la toile qu'on vient de nouer derrière sa tête, et le bandeau tombe sur ses épaules. On veut le lui remettre; il a un mouvement de révolte; on n'insiste pas. Il demeure les yeux ouverts; ses regards vont vers l'abbé Courbon qu'il a embrassé un instant auparavant et qui tient à la main un crucifix; ils se dirigent aussi vers le commandant Berthaud, car il croit sans doute que l'order de faire feu s'en sera donné par cet officier.
Ah! l'atroce minute, le silence affreux! Toutes les poitrines sont agoussées, et dans toutes les tempes le sang bat plus vite et plus fort....
Le premier-maire placé à droite, sabre au clair, lève son arme qu'on voit brusquement briller, et d'un geste brusque l'abaisse. Vingt-quatre coups de fusil crépitent et déchirent l'air. Les têtes des suppliciés s'inclinent, leurs corps s'affaissent. Aux volutes des fumées de la poudre, se mêle une pâle fumée expirante; elle monte de la cigarette qu'entre ses doigts tient encore Le Maréchal.
Justice est faite! Deux seconds-maitres s'avancent, revolver au poing, et, pour le coup de grâce, au surplus inutile, déchargent presque à bout portant leurs armes sur les deux cadavres.
Il est cinq heures.

seillaise", que joue la musique des équipages de la Flotte. Le capitaine de vaisseau Berthaud donne un ordre: les troupes, en colonnes, s'ébranlent: elles vont défilé devant les deux cadavres.
C'est le trio qui ouvre la marche, musique en tête, aux accents du "Chant du Départ"; puis passent des artilleurs, dont les trompettes font monter dans l'air du matin des sons plus clairs et plus légers; puis des colporteurs, puis des marins. Et tous les hommes de tous ces régiments font le même geste, tournent la tête vers les poteaux du supplice, les yeux vers ce qui fut Gueguen et ce qui fut Le Maréchal, vers ce qui était, il y a quelques instants à peine, deux vivants.
Spectacle à peine tragique et grandiose! Un soleil comme il n'en devrait luire que dans les jours de fêtes répand sa lumière vibrante sur le champ du polygone, et ses rayons, en frappant les formidables bâtiments de guerre mouillés dans la rade, font superbement étinceler les aciers et les cuivres.
Lorsque le défilé prend fin, je tire ma montre; elle marque 5 heures 15. Toujours dans un ordre impeccable, les troupes regagnent leurs casernes respectives.
Alors, des brancardiers s'approchent des poteaux; ils délient l'un après l'autre les cadavres troués par les balles et d'où e sang abondamment ruisselle. Le docteur Caussin, médecin de la prison, se penche vers les suppliciés; il constate que chacun d'eux a reçu à la tête et à la poitrine douze blessures, douze terribles blessures. Les corps sont placés sur des brancards; une toile grise les cache enfin à nos yeux....
Au loin, la foule, dont l'émotion a été profonde, se retire lamentement, presque avec recueillement, et l'on n'entend que le bruit assourdi de ses pas—pendant que vers l'hôpital de Saint-Mandrier se dirigent, sur la mer magnifique, ces mêmes chaloupes qui, tout à l'heure, amenaient vers le terrain d'exécution les deux condamnés et qui, maintenant emportent leurs cadavres lamentables....
LAURENT SAINT-RAYMOND.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la toile à pansement. Mais l'homme ne veut pas accepter ce bandeau, et refuse aussi de se mettre à genoux. L'abbé Brunot lui conseille de ne pas insister dans ses refus, lui prodigue les consolations, l'embrasse en le suppliant de ne plus penser qu'à la Providence. Le Maréchal se résigne; il se met à genoux; il se laisse bander les yeux; mais il ne lâche pas sa cigarette.
Gueguen est resté debout; le bandeau lui déplaît, et tout en fumant, il oppose une certaine résistance. Dans la direction des matelots, qui, à quinze mètres de lui, à gauche, se tiennent immobiles, il fait un geste de la main. A-t-il cru reconnaître un camarade, apercevoir un visage d'ancien ami?
Sur un signe du premier-maire Madi, les deux pelotons d'exécution prennent la position du garde à vous.
Alors Gueguen, d'un mouvement brusque, débarrasse son visage de la toile qu'on vient de nouer derrière sa tête, et le bandeau tombe sur ses épaules. On veut le lui remettre; il a un mouvement de révolte; on n'insiste pas. Il demeure les yeux ouverts; ses regards vont vers l'abbé Courbon qu'il a embrassé un instant auparavant et qui tient à la main un crucifix; ils se dirigent aussi vers le commandant Berthaud, car il croit sans doute que l'ordre de faire feu s'en sera donné par cet officier.
Ah! l'atroce minute, le silence affreux! Toutes les poitrines sont agoussées, et dans toutes les tempes le sang bat plus vite et plus fort....
Le premier-maire placé à droite, sabre au clair, lève son arme qu'on voit brusquement briller, et d'un geste brusque l'abaisse. Vingt-quatre coups de fusil crépitent et déchirent l'air. Les têtes des suppliciés s'inclinent, leurs corps s'affaissent. Aux volutes des fumées de la poudre, se mêle une pâle fumée expirante; elle monte de la cigarette qu'entre ses doigts tient encore Le Maréchal.
Justice est faite! Deux seconds-maitres s'avancent, revolver au poing, et, pour le coup de grâce, au surplus inutile, déchargent presque à bout portant leurs armes sur les deux cadavres.
Il est cinq heures.

L'exécution.
Les condamnés restent avec leurs confesseurs, qui les exhortent à tourner toutes leurs pensées vers Dieu, et à savoir mourir courageusement. Les deux matelots suivent avec une attention respectueuse les paroles des deux prêtres; de leurs yeux nulle larme ne coule; pas un muscle de leur visage ne tressaille.
Une sonnerie retentit. Elle ouvre le "ban." Le greffier Gruet s'avance et donne lecture de la sentence.
Le Maréchal écoute cette sentence, calmement, sans s'interrompre de fumer. Gueguen, lui, continue à converser avec l'abbé Courbon, qui s'est efforcé avec succès de détourner son attention; comme son camarade, il ne quitte pas sa cigarette; mais il parle de sa mère et prie encore une fois son confesseur d'écrire à ses parents.
Un roulement de tambour: le ban est fermé.
Des matelots ligotent les deux condamnés qui viennent d'embrasser le crucifix. L'indien Michel s'approche de Le Maréchal pour lui bander les yeux avec de la